ABONNEMENT

saumur: Un an 30 fr. Trois mois 8 Poste: Un an 35 fr. Trois mois 10

> on s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

res

de

ent

zer

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — 30 Fails divers, — 15

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, auf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 23 MAI

La crise ministérielle

D'après la Répub'ique française, M. de Freycinet devait, on le soit, se rendre vendredi soir à l'Etysée pour faire connaî re sa résolution définitive au Président de la République. Il y est arrivé vers cinq heures.
Il a exposé à M. Grévy qu'il se trouvait

dans l'obligation de décliner la mission de former le nouveau cabinet, et il a donné pour motif de son refus l'attitude de M. Clémenceau, avec lequel il a eu un entretien jeudi, dans la soirée.

Le leader de l'extrême gauche lui a déclaré que l'expérience des cabinets de concentration republicaine n'a que trop duré. Un ministère exclusivement d'Union des gauches ou tout entier d'extrême gauche lui semble seul possible. Il a ajouté qu'il était résolu à faire une oppusition de principe à toute combinaison qui ne réunirait pas ce caractère de netteté et d'homogénétté.

En conséquence, VI. Clémenceau a mis de telles conditions à son concours que, si elles eussent été acceptées, il eut été impossible au nouveau cabinet de recevoir l'athésim des fractions modérées du pacti républicain.

A la suite du ref is de M. de Freycinet, M. le Président de la République a eu un entretien avec M. Jules Ferry, qui est revenu à l'Elysée, à neuf heures du soir, avec M.

M. Grévy s'est longuement entretenu de la situation avec M. Ferry et M. Raynal.

Il ne prendra une décision nouvelle que dans la journée.

Samedi matin, M. René Goblet a fait ses adieux aux chefs de services et aux chefs de bureaux du ministère de l'intérieur.

M. Rouvier a continué hier ses démarches, mais sans mandat officiel. Tous les noms mis en avant pour de futurs portefeuilles sont donc de pure fantaisie. Le pré-

sident de la Commission du budget ne saurait offr.r des poriefeuilles, puisqu'il n'a pas mission de constituer un Cabinet.

M. Rouvier avait d'abord songé à préparer une combinaison avec le genéral Boulanger, mais, devant les résistances de l'Eysée, il a dû modifier le sens de ses négociations.

A l'Eysée, on croit et l'on espère même qu'il ne réussira pas, mais il aurait, du moins, préparé les voies pour M. de Freycinet qui reste toujours l'homme de M. Grevy.

Hier matin, M. Rouvier était attendu à l'E ysée à onze heures, mais il ne s'y est pas rendu.

LA GAUCHE RADICALE

Le plus ministériel des groupes de la Chambre, la gauche radicale, s'est réunie au Palais Bourbon. Ce n'était pas pour gémir sur l'absence de ministère ni même sur l'impossibilité d'en former un à peu près viable.

On avait bien la larme à l'œil et la voix plaintive, mais on avait surtout les dents

En! quoi, la crise durait depuis trois jours et le Président de la Republique n'avait pas encore distribué au groupe sa part de porte-

Son président M. Julien avait vainement attendu un émissaire de l'Elysée I

Le vénérable mais sourd fladier de Montjau avait tendu l'oreille afin de répondre au premier appel et n'avait rien entendu!

C'était intolérable et la gauche redicale n'a pu contenir plus longtemps l'expression de sa douloureuse surprise.

Un ordre du jour bien senti a protesté contre le dédain qu'on affectait d'avoir pour elle et décidé qu'elle réagirait pour s'impo-

Il nous semble, dit le Journal des Débats, que la gauche radicale se montre bien susceptible et bien exigeante. M. le Président de la Republique a déja pris les conseils de plusieurs radicaux de gouvernement. Il a

causé avec M. Brisson, il s'est inspiré de la sagesse de M. Fiequet. On ne peut raisonnablement lui deman ter d'entendre encore un discours de M. Madier de Montjau ou une de ces déclarations solennelles que M. Julien rédige avec tant de soin et lit avec tant d'art. En temps de crise ministérielle, les instants d'un chef d'Etat sont précieux. It ne peut se permettre les distractions purement lutéraires et intellectuelles.

La gauche radicale ne saurait manquer de reconneître la justesse de ces reflexions et après avoir taxé son dévouement au prix fort de quatre portefeuilles elle finira par le céder pour un simple bureau de tabac.

ET LE BUDGET?

Nous touchons à la sin de mai. La Chambre n'a point fait avancer d'un pas la grave question financière. On avait voté, l'an passé, un hudget d'attente, nous annonçant pour l'année 4888 un budget de réformes.

Or, à l'heure actuelle, nous n'avons même pas l'ombre d'un projet budgétaire ! Un vote de la Chambre a spécifié que les rapports des budgets relatifs à chaque minisière seraient depo-és au 15 juin, extrême limite, sur son bureau. Il faut faire son deuil de cette prévoyante résolution émanée de la droite.

Qu'on n'objecte pas que ce manque de parole, de la part du Parlement, à ses promesses de préparer un budget sérieusement en équilibre, un budget de réformes administratives et fiscales, incombe à l'opposition qui siège sur les bancs de droite.

La minorité conservatrice a tenu ses engagements pris envers ses électeurs, dans l'intérêt supérieur du pays.

Elle s'est déclarée prête à travailler à la recherche de l'équilibre buigétaire, à l'amélioration de nos finances, à la réalisation d'économies compatibles avec le fonctionnement administratif; m is elle a Anergiquement maintenu sa résolution de mettre un frein au gaspillage effréné des ressources de l'Etat en s'opposant à la création de nouveaux impôts pour les contribuables et de nouveaux emprunts qui aggraveraient notre écrasante dette publique.

La majorité s'est empressée de refuser à la droite la représentation à laquelle elle pouvait prétendre dans la commission des

Malgré l'ostracisme dont la droite a été frappée, sa politique d'économies a été théoriquement adoptée par la commission du budget. La pranque, cette commission

n'a auconement réalisé ce programme. Le ministère Goblet, qui connaissait les volontés du Parlement, n'en a tenu aucun compte. Il a dédaigneusement fait si du programme: ni impôts, ni emprunts nou-

En sorte que ministère républicain et commission républicaine du budget offrent en spectacle le plus piteux avortement.

Sept mois nous séparent de l'échéance budgétaire. Le nouveau ministère trouverat-il le moyen de présenter en quelques jours un serieux budget de réformes administratives et fiscales, basé sur des économies? Sentendra-t-il avec la commission? Aura-t-on le temps de déposer les rapports avant la fin de la session?

Conformément aux errements du gouvernement républicain. les Chambres ne se verront-elles pas dans la nécessité de bâcler le budget, en quelques semaines, au cours de la session extraordinaire de fin d'année? Quelle triste politique financière !

EDMOND ROBERT.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'ESSAI DE MOBILISATION On lit dans le Figaro:

e L'essai de mobilisation dont on a fant parlé cette semaine ne se fera peut-être pas.

» Même si le général Boulanger conserve le portefeuille de la guerre, l'idée préconi-ée par lui pourrait fort bien êtra abandonnée. Car, le jour même où le cabinet tombait, le

te Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Par M. DU CAMPERANC

Le mort avait été porté au pied de la grande croix, il était revêtu de l'humble costume des frères de la doctrine chrétienne, la tête un peu televée sur l'une des marches, dont le granit lui servait d'oreiller ; con vi-age, épargné par les balles, était toujours extrêmement beau. Sur sa joue pâle une grosse larme avait roulé, ses yeur bleus étaient fermés, ils n'avaient plus de rayonnement, mais la farme n'était pas séchée. C-tte larme, était-ce l'adieu à sa mère, tout ce qu'il

Madeleine ne pouvait en détacher son regard. Muette, à demi-sche, elle considérait cet enfant, l'amour passionné, l'amour absolu de sa vie. Elle le regardaji ! danka da ka da ka ka ka

Les anges, en se penchant sur les lèvres de l'adolescent cour recevoir son âme, y avaient laissé un triste et divin sourire. Nulle trace sur ce visage des contractions des dernières angoisses. C'était bien le calme et la sérénité du sommeil, et aussi la douce majeste que la mort, en passant, laisse aux corps des saints.

Maintenant la tèvre de Madeleine frémissait, lent-ment les larmes montaient à ses paupières.

Elle regardait cette poitrine transpercée ; là, il y avait un cœur qui n'avait battu que pour elle, elle regardait ces yeux aux paupières closes, aux longs cils abaissés... ces yeux qui s'arrêtaient sur les siens, brillant de tendresse. Ce cœur ne battrait plus, ces youx étaient à jamais fermés... et cela par sa faute, parce qu'un jour elle avait menti!

Et tout à coup, un effrayant sanglot souleva la poitrine de la pauvre femme, et s'affaissant devant son tile :

- On I murmurait-elle au milieu de ses larmes. c'est le châtiment!... c'est le châtiment !

Elle se trafasit sur ses deux genoux, elle joignait les mains, elle implorait son enfant. - C'est à genoux, à genoux, que je veux te

demander pardon... Pardon, Henri, pardon! Elle avait entouré le jeune homme de ses deux bras, éperdue elle le baisait avec ardeur. Elle était folle en ce moment.

Il rhert, adossé à un if, regardait cette suprême douleur, puis s'approchant de la pauvre mère :

- Venez, fit-il. Helas I le malheur est consommé. Oui, vous l'avez dit : c'est le châtiment... le châ iment de notre divorce. Ah ! j'ai été coupable envers vous. Madeleine ... Je n'ai pas tenu mes promesses ... pardonnez-moi ... là, devant noire fils, devant ce martyr.

L'émotion le suffoquait. Il aurait voulu dire combien il avait soufiert de la longue séparation. Il aurait voulu pleurer en tenant la main de Madeleine, pleurer ce fils qu'il avait si peu connu. et que par une fatalité il avait condamné à mort. Il ne savait s'il devait mandire celle qui avait été sa femme ou se maudire lui-même. La mère avait menti pour se défendre et pour garder son fils. Mais lui, n'avait il pas été plus coupable que cette mère désespérée? Tout le malheur venait de son manque de courage devant la pauvieté. Pourquoi avait-il épousé Mateleine? Pourquoi lui, grand seigneur, prendre pour femme une pauvre lectrice, puisqu'il n'avait pas eu la force de remplir les obligations du mari: de proléger. Jamais Mateleine n'avait démérité, elle avait toujours été digne et noble; dévouée et tendre; et lui, lachement, un jour, il l'avait répudiée. On, répudié cette femme aimante et pure parce qu'il vou'ait des millions. Ah! la Providence rengeait la femme abandonnée. Oui, le châtiment était là ... Pauvre Henri! Pauvre victime!

Il s'était agenouillé comme la mère ; et, d'une voix entrecoupée, il murmurait :

- Pardon, Madeleine, pardon, Je souffre !... Il attendait un regard de Madelane, il espérait qu'an cri d'amour s'échapperait de son cœur. Le passé était-il donc à jamais anésuti, ne restait-il donc rien de leur tendresse d'autrofois si profonde,

si ardente? - Mudeleine, reprenait-il éperdu, Madeleine, pardonnez-moi?

Mais longtemps il aurait pu supplier. Est-ce que Madeleine l'entendait? Est-ce que Madeleine le voyait? Devant son fils inanimé, elle était seulement mère, une mère qui agonisait de douleur.

Alors le général se leva.

- Venez, dit-il une seconde fois, très deucement. voulant arracher la pauvre femme au payrant spectacle. Venez.

Il lui prit la main. Mais quand Madeleine comprit qu'on voulait qu'elle quitrât le cimetière, elle poussa un cri. Violemment elle essaya de soulever to corps inerto pour l'emporter. Puis, tout à coup, un calme étrange succéda à son exaltation, et sentant que ses firces la trahissaient, elle replaça Henri au pied de la croix de granit sous la protection du Sauveur; elle donna à son fils un long regard, un regard désespéré, puis, à trois reprises, olle déposa un ardeut baiser sur le front glace.

Le général se baissa à son tour, plia le genou, et baisa Henri à l'endroit même où s'étaient posées les lèvres de Madeleine. Il se releva. Voyant que la pauvre mère conservait le calme retrouvé, de nouveau il lui prit la main, et cette fois, son étreinte lui fut rendue.

(A suivre.)

général Boulanger recevait un groupe de députés lui demandant de renoncer à son projet de mobilisation partielle.

» Les ciuq millions demandés par le ministre seraient alors affectés à l'instruction des 50,000 hommes qui sont dispensés du service militaire en lemps de paix, en vertu de 'article 47 de la loi sur le recrutement. On ferait manœuvrer ces « dispensés » pendant six semaines, à partir du mois pro-

» Mais la crise ministérielle remet tous ces projets en discussion. »

La première de ces nouvelles est démentie ce matin.

Par contre, il est exact que le ministre de la guerre, avait l'intention d'appeler pour une durée de six semaines les dispensés du service en temps de paix qui n'ont jamais jusqu'à ce jour reçu d'instruction militaire.

La vente des diamants de la couronne a produit, jusqu'à présent, la somme de trois millions et demi.

Avis aux fins buveurs.

Le clos Vougeot va être mis en vente le 21 juin prochain aux enchères, en la chambre des notaires à Paris.

Le clos Vougeot comprend des vignes de 50 hectares 85 ares, enclos de murs, bâtiments d'habitation, vieux manoir du XVI° siècle, celliers et caves pouvant contenir 2,000 pièces.

Mise à prix, 1,200,000 fr. C'est vraiment pour rien.

LES ADIEUX D'UN GRAND ARTISTE

ought. It a destruction and allower

La représentation d'adieux de M. Delaunay, l'excellent artiste du Théâtre-Français, a été aussi brillante qu'on pouvait le prévoir, étant donné le programme arrêté. La recette a été de 42,277 fr.

A la fin de la représentation, après le défilé de tous les artistes devant le bénéficiaire, M. Delaunay s'est avancé vers le public et a prononcé l'allocution suivante:

« Mesdames, Messieurs,

» Permettez-moi de reprendre un ancien usage. Autrefois, il y avait un porte-parole de la compagnie. Ce porte-parole a été Molière. Quand il s'est senti fatigué, il a passé la parole à Lagrange, auquel on m'a fait quelquesois le très grand honneur de me comparer. Permettez que je sois aujourd'hui Legrange pour avoir le droit de vous parler. Je voudrais vous dire ce que j'éprouve de reconnaissance pour les bontés dont j'ai été comblé pendant trente-buit ans ici. Mais quels mots pourraient l'exprimer? Je ne dirai qu'une phrase, où je mets tout mon cœur: « A vous toutes, à vous tous,

On a fait une véritable ovation au sympathique artiste. M. Delaunay reste profes-

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 22 mai 1887.

La chute du ministère et surtout la retraite de M. Dauphin ont exercé une influence favorable sur le marché. Nos rentes finissent la semaine en forte

reprise: 3 0/0, 80.87; 4 1/2 0/0, 108 42. L'action du Crédit foncier est demandée de 1,365 à 1,370. Les différentes obligations à lots sont recherchées par les capitaux de placement. Les Bons de la Presse sont cotés 20 fr. 50. On affirme que, sur les 500,000 titres, 100,000 sont nominatifs et que le flottant se réduit à presque

rien.
Les négociations ont été peu actives sur les actions de la Société Générale. Le complant seul présente quelque animation à 455 et 456.

La Banque d'Escompte cote 457 et 458. Ce sont des cours d'attente qui disparaîtront vers la crise

La société de Dépôts et Comptes courants vient de publier son bilan au 30 avril. Les bénéfices pour les quatre premiers mois de l'année s'élèvent

à 757 420 francs. Le marché suit avec un vif intérêt la très sériouse combinaison que vient d'inaugurer l'Abeille-Vie sous le nom de Placement dotal. C'est ce que l'on

a encore trouvé de plus ingénieux pour constituer, dans les meilleures conditions possibles, une dot pour les enfants. Le conseil d'administration du « Placer Enfin », convoque pour la quatrieme fois ses actionnaires en assemblée extraordinaire. Dans leur intérêt,

nous les engageons fortement à répondre à cet appel en adressant leurs titres au siège social, 17, faubourg Montmartre, à Paris; chaque action représentée à cette réunion aura droit à une prime d'un franc qui compensera les freis de dépôt de titres dans une banque locale ou l'envoi à Paris.

Il est beaucoup question depuis quelque temps

de la constitution d'une nouvelle affaire de mines d'or que l'on dit appelée à un grand avenir. Nous emprantons quelques détaits sur cette affire à un de nos confreres les plus autorisés de la presse Onapciere, le Bulletin de Crédit :

La Indiana - c'est la dénomination de la société dont it s'agit - se propose d'exploiter deux concessions minières d'une étendue d'environ 18 hectares et demi, simées au Caratal, dans le Venezuela, à deux kilomètres environ du Callao, c'est-à-dire dans le district aurillère réputé le plus riche du monde entier.

Le domaine de la société se compose de la Independiente, la Sin Nombre, la Australia.

A la Independiente, où les gites aurifères ont été complètement reconnus, la teneur or fin a été aux essais de 57 grammes 50 et de 142 grammes 20 par tonne de quartz. Certaines zônes ont accusé jusqu'à 2 kilogrammes 700 d'or à la tonne.

La concession la Australia est couverte de bois et elle pent fournir pendant plus de 20 ans le combustible nécessaire au traitement des minerais extraits des deux autres concessions.

Cette affaire so présente comme l'émule et l'héritière du Callao dont elle est voisine. On sait que cette dernière compagnie a distribué à ses actionnaires, dans un espace de 7 ans, plus de 38 millions. L'opinion des ingénieurs est que la même fortune est réservée à ceux qui s'intéresserout à la Indiana. Il y a toute raison dy croire paisque le fondateur et le président du Callao, M. Liccioni, a consenti à devenir le président et le dir cteur du comité technique de la ludiana.

Nombreuses demandes en polices A B de l'Assurance financière.

Nos chemins de fer sont fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONCOURS MUSICAL DE SAUMUR

Réunion du samedi 21 mai.

Vendredi dernier, 20 mai, expirait le dernier jour pour l'inscription des sociétés musicales qui veulent prendre part à notre

M. Liénard était donc en mesure de donner le nombre exact de celles qui ont envoyé

Il y a 53 sociétés inscrites qui se divisent en 4 orphéons, 8 harmonies et 44 fanfares, représentant plus de 1,700 musiciens.

C'est un fort joli succès; il est en effet à remarquer que les concours de Saint-Nazaire, l'année dernière, de Nantes et de Rennes tout dernièrement, n'avaient pas un plus grand nombre d'adhésions.

Ce succès est dù à la bonne organisation du concours et à l'activité de M. Liénard, président de la commission, et de tous ceux qui ont bien voulu s'occuper de cette sête musicale.

M. Liénard n'a pas hésité à aller se concerter à Paris avec les personnages les plus en renom pour composer un jury d'élite.

Sur ses instances, M. Sellenick, ancien chef de musique de la Garde républicaine de Paris, accepte la présidence du jury; il fere exécuter plusieurs de ses œuvres.

Autour de lui se grouperont entre autres M. Erard, de Paris, M. Pellegrin, hauboissolo de la Garde républicaine, dont Saumur a conservé un si bon souvenir, M. Gabriel-Marie, compositeur très distingué, rédacteur en chef du Monde Orphéonique, et M. E. Deplaye, secrétaire de la rédaction du même journal.

Le concours de MM. Jimenez, de Tours, Weber, d'Angers, Laurent, de Chinon, Wengartner, de Nantes, Bordier et Martel, d'Angers, paraît assuré.

M. Neveu sera demandé tout spécialement comme juré des orphéons.

S'il y a lieu, le jury sera complété par les chefs de musiques militaires des garnisons environnantes.

MM. Chapin, Proust et Fermé composeront le jury des musiques scolaires.

Il y aura trois jurés pour les orphéons, trois pour les harmonies et quinze pour les

Le dimanche 5 juin, dans une des salles de la Mairie, aura lieu le tirage au sort qui fixera l'ordre dans lequel les sociétés devront se présenter au concours.

Voici maintenant le programme sommaire des fètes qui seront données à cette occesion:

Le samedi 2 juillet, au soir, retraite aux flambeaux par la Musique municipale, l'Harmonie Saumuroise et la Musique des écoles communales, avec le concours des pompiers et des cavaliers de l'Ecole.

Le dimanche 3 juillet, de 10 à 11 heures, concours des musiques scolaires.

Dans l'après-midi, défilé des cinquantetrois sociétés (4,700 exécutants). Ce défilé partira de la gare d'Orléans et ira jusqu'à la

place Maupassant; puis chacun se rendra au lieu indiqué pour chaque concours. Les membres do jury se tiendront sur les marches du Théâtre, le bataillon scolaire en face, près l'hôtel Budan.

Le concours durere jusqu'à 5 heures.

A 8 heures, grand Festival dans la carrière du Carrousel de l'Ecole de cavalerie; grande illumination, peut-être même un électricien sera-t-il demandé pour l'éclairage élec-

Le lundi matin, concours de soli.

A 2 heures, concours d'honneur, et, ensuite, distribution des récompenses dans la carrière du Carrousel.

En cas de mauvais temps, ces fêtes auront lieu dans le grand Manège de l'Ecole de ca-

Le soir, la commission du concours musical de Saumur couronnera son œuvre par un banquet qui sera donné au foyer du Theatre.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal de Saumur se réunira, dans la salle habituelle de ses séances, mercredi prochsin 25 mai.

Voici l'ordre du jour :

 1. Rapport de la commission du budget; 2º Rapport de la commission chargée de

l'endiguement des Ponts; 3º Affaires diverses.

LES GRANDES MANŒUVRES

Nous croyons savoir, dit la Petite France, que le terrain des grandes manœuvres du 9° corps, à l'automne prochain, s'étendra entre les villes suivantes: Châtellerault, Chinon, Parthenay et Montreuil-Bellay.

LES EXERCICES DE TIR DE LA 48° DIVISION

Les troupes de la 18° division d'infanterie ont été désignées par le ministre de la guerre pour aller exécuter cette annés des tirs de combat au camp du Ruchard.

Le 32° de ligne et le 66° de ligne partiront de Tours le 16 juin.

Ces deux régiments seront de retour le

24 juin. Le 18° bataillon de chasseurs partira de

Tours le 26 juin et rentrera le 3 juillet. Ce bataillon exécutera ses tirs avec le 135° de ligne qui partira d'Angers le 23 juin et rentrera le 6 juillet.

THEATRE DE SAUMUR

Nous rappelons que la représentation de M. Fusier est fixée à jeudi prochain 26

Nous ne pouvons faire mieux pour engager nos lecteurs à aller entendre ce joyeux fantaisiste, que de reproduire un des derniers articles du XIXº Siècle:

« Comme artiste, Fusier à lui tout seul, dans Paris en général, en vaut dix par la variété des essets qu'il offre aux spectateurs. Véritable homme universel, il fait tout: excelle en tout, chante, miaule, aboie, siffle, escamole, imite comme pas un. Ces changements précipités du premier acte sont à eux seuls une vraie trouvaille et son ustensile en papier découpé qui devient successivement casque, banc, lanterne, accordéon, etc., en est une autre. Aussi le titre de la Revue pourrait sort bien être modifié et s'intituler dorénavant FUSIER en général, et ce serait justice. - E. MENDEL. »

M. Georges Lamothe, organiste de S. M. la Reine d'Espagne, l'auteur applaudi de la celèbre valse du Premier Baiser, qui a fait le tour du monde, se fera également entendre de nouveau dans cette soirée. Il nous jouera ses nouvelles compositions, Sous les grands Arbres, la Chanson arabe el Pendant la Valse, qui sont autant de morceaux frappés au coin de l'originalité et du bon goût.

Ecole de Tir du 3° bataillon du 70° régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Neuvième seance du 22 mai 1887

4º Fusil Gras à 200 mètres. Médaille, M. Doussain. Non sociétaires : médaille, M. Bonneau.

2º Revolver à 45 mètres, Médaille, M. Carreau.

Dixième séance, le dimanche 5 juin 4887, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.

SUICIDE. - Samedi matin, le Pont Fou. chard était mis en émoi par le suicide de M. Etienne Reimbault.

Plusieurs des amis de celui-ci venaient de le voir sans remarquer chez lui quoi que ce soit qui pût faire pressentir sa funeste résolution.

Tout-à-coup, le bruit d'une arme à feu retentit dans sa maison. Ses voisios se précipitent à son secours; il était déjà blessé à mort. Mais lui, voyant qu'il vit encore, n'hésite pas à se tirer un second coup de revolver.

Cette fois, la mort fut instantanée. M. Etienne Raimbault était veuf depuis près d'un an ; il était dans sa 78° année.

BREZE. - Société de Tir La Brezeenne. -Résultat du grand concours de tir du 19 mai 1887.

Tir à 12 mêtres, carabines de précision.

Cible d'honneur. — 1er prix, Marcheteau, du Vaudelnay. — 2°, Ruesche, de Montreuil Bellay. — 3°, Canard, de Brézé. — 4°, Lecompte, notaire à Brézé. - 5°, Broum, de Saumur.

Cible à volonté. - 1er prix, Doussain, de Saumur. - 2°, Ruesche, de Montreuil-Bellay. - 3°, Albert Reclus, de Montreuil-Bellay. - 4°, Poirier, de Brézé. - 5°, Perrault, de Meigné. - 6°, Puichaud de Saumur. — 7°, Guério, de Saumur. — 8°, Nau fils, de Brézé. - 9°, Marcheleau, du Vaudelnay. - 10°, Herault, de Brézé. - 11°, François Reclus, de Montreuil. - 12. Guyonneau, de Montreuil. — 13°, Frain, de Courchamps. - 44°, Emile Perreau, de Saumur. - 15, Urbain Deruet, de Breze.

TERRIBLE ACCIDENT

Vendredi soir, MM. Valère Guy, vétérinaire, et Leblanc, domiciliés à Longué, revenaient d'un enterrement à Vernantes, lorsque, vers 40 heures, à un point de la route très désert, la voiture reçut un choc si violent qu'elle se renversa sens dessus dessous.

Les deux hommes ne purent sauter, et sans pouvoir se dégager restèrent serrés sous la voiture pendant plus d'une heure.

L'un d'eux, M. Guy, est mort dans cet élat, et son compagnon de voyage a reçu de violentes contusions. En vain celui-ci avait appelé du secours pour sauver son ami qu'il voyait râlant. Mais la plus proche habitation était trop éloignée pour que ses cris fussent entendus. Enfin, des passants arrivèrent et donnèrent les premiers secours.

Ce n'est que vers cioq heures du matin que le corps de M. Guy fut transporté à Longué. M. le docteur Chaillou, de Longué, avait constaté la mort.

M. Guy, agé d'une trentaine d'années seulement laisse une semme et deux ensants en bas age.

Tours. Par une note de service, communiquée à tout le corps d'officiers de la garnison de Tours, M. le général Cerrey de Bellemare vient de recommander aux officiers de sté-quenter le Cercle militaire, à l'exclusion des divers cafés de la ville.

Nous avons peine à comprendre les motifs qui ont guidé l'honorable commandant du 9° corps en cette circonstance.

Il ne faut y voir, probablement, que le desir d'augmenter le nombre des officiers fréquentant le Cercle militaire.

Outre que l'invitation faite aux officiers peut paraître une atteinte à leur liberté individuelle, elle a l'inconvénient de léser gravement les intérêts de commerçants honorables, qui n'ont rien fait pour motiver cette mesure de rigueur.

Nous croyons, d'un autre côté, que le Cercle militaire lui-même n'y gagnera rien. Une chose que l'on impose devient bientôt déplaisante.

It ne serait pas surprenant que la quasiinterdiction prononcée n'apportat de profit à personne.

LA GRACE DE GUÉNAND.

Guénand, après avoir reçu avis de sa commutation de peine, a été immédiatement dirigé sur Orléans où aura lieu, devant la Cour, l'entérinement des lettres de grâce.

Le condamné n'a, du reste, manifesté aucune émotion à l'annonce de cette bonne nouvelle. Le séjour à la Nouvelle-

Calédonie ne saurait effrayer cet homme à demi sauvage qui passait le plus clair de son temps dans les bois.

LE MERITE PAR PROCURATION

Mirebeau est doté d'une école laïque de filles qui à la prétention de faire concurrence à l'école congréganiste, depuis longlemps dirigée par les sœurs de la Sagesse dont l'éloge n'est plus à faire.

On veut, par tous les moyens, procurer à Mademoiselle l'institutrice des triomphes faciles. - On lui permet même d'assister aux processions avec croix et bannière afin d'éclipser, s'il était possible, le pensionnat rival. Mais voici qu'on a imaginé un autre

Poiliers vient d'organiser une exposition scolaire, et on a convié Mademoiselle l'institutrice à y porter les travaux de ses élèves. La pauvre fille aurait eu grand désir de parliciper à cette exposition; mais comment faire? On n'improvise pas une œuvre d'art avec autant de facilité qu'un juge de paix ré-publicais. Les élèves de l'école laïque ne passent pas généralement pour de petits prodiges. - Elles n'avaient rien fait de présen-

Qu'à cela ne tienne, se dit Mademoiselle l'institutrice. - Je vais commander des travaux à l'aiguille et au crochet à d'habiles ouvrières, autrefois instruites par les sœurs, et le tour sera joué. Aussitôt dit, aussitôt fait. Les parents ont payé, et voilà comment l'école laïque de Mirebeau a exposé des œuvres d'art, sous des noms d'emprunt, à l'exposition scolaire de Poitiers.

Suites de la guerre de 1870

Tarsul (Côte-d'Or). Depuis la guerre de 1870, je souffrais de douleurs rhumatismales articulaires; j'avais pris nombre de médicaments sans résultats. J'eus alors la bonne idée de prendre des Pilules suisses à 1 fr. 50, et, depuis lors, je ne ressens plus rien. Pensant être utile à ceux qui se trouveraient en pareil cas, j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Fasquelle, brigadier de génie re-traité. Signature légalisée.

Librairie ABEL PILON, ruedo Fleurus, 83, PARIS A. LE VASSEUR & C", ÉDITEURS

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Equit-Fories, Gravures en Couleur, etc.
AU Même PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINO FRÂNCS par mois PAZ CHAQUE CENTAINE DE
ESCOMPTE EU COMPTANT.—ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Nous recommandons tout particulièrement les Amidons français de la Maison Leconte-Dupont, d'Estaires (Nord), qui sont

vendus 0 fc. 80 c. le kilo à l'EPICERIE CENTRALE. - Ne pas confondre ce produst supérieur avec l'amidon allemand Hoffmann.

Calsse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 mai 1887.

Versements de 95 déposants (15 nouveaux), 43,321 fr. 21.

Remboursements, 36,880 fr. 18.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

La caisse est fermée le jour de la Pentecôte et le samedi qui précède.

Théâtre de Saumur

JEUDI 26 mai 4887,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par USIER

Du théâtre du Palais-Royal, AVEC LE CONCOURS DE

Mme RIVIÈRE, de la Gaîté; M. BRUET, de la Gaîté; M. TERVIL, des Variétés; M. GEORGES LA-MOTHE, organiste-compositeur de S. M. la Reine d'Espagne.

La location est ouverte chez M. Courant, rue de la Comédie.

Marché de Saumur du 21 Mai 1887

- - Graine de trèfle 50k. 45 - luzerne. 30k. 42 50 - de lin. . 50k. - -Bié semence (l'hect.) Blé nouveau (l'hect) From. 1 q. l'h. 77k. 22 — de lin. . 50k. Halle moyenne, 77k. 21 45 Foin (la charr. 780k. Seigle 75k. 12 5t Luzerne — 780k. 60 — Corge. 65k. 10 — Paille — 780k. 50 — Amandes en c. 50k. — cassées 50k. — — Cire jaune. , . 50k. 190 — Chanvres 1re qualité, les 52 k. 500. . . Huile de noix. 50k. 125 -

QUAL DE LIMOGES

Pour quelques jours seulement,

MENAGERIE MARS

Tous les soirs grande représentation. Entrée dans les cages des lions et lionnes par Mmº MARS, dompteuse de ces fauves.

L'Ours brun de Russie; Agouti d'Amérique; deux Ours gris du Canada, arrivés tout recemment; Hyène barrée d'Afrique; deux Cerfs, mâle et semelle; une jolie collection de Singes, de provenances diverses et de très beaux Serpents.

Le repas général de tous les animaux a lieu tous les soirs, après l'entrée dans les cages, qui se fait à 8 heures 1/2.

Tous les jeudis et dimanches, à 3 h. 1/2, Grande Représentation.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. CHARLES-THEOPHILE BEAUREPAIRE, avoué-licen-

cié à Saumur, et de Me ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Sur conversion de saisie, DE DIVERS

Situés communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Rou-Marson, Chenehutte-les-Tuffeaux et Verrie.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 12 juin 1887, à midi, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M° ROUL-LEAU, notaire à Fontevrault.

On fait savoir :

Qu'en esécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribuoal civil de Saumur, le trents-un mars mil huit cent quatre-vingt-sept, enregisiré et mentionne aux hypothèques, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée suivant procès-verbal de Bousquer, huissier à Saumur, en date du sept mars mil huit cent quatrevingt-sept, enregistré et transcrit;

Et aux requête, poursuites et diligences de M. Pierre-Julien Rétiveau, propriélaire, demeurant à Saumur, rue de Poitiers,

Saisissant, ayant pour avoué Me BEAUREPAIRE, avoué près la Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, nº 12;

En présence ou lui dûment appelé de : M. Eugène Moreau-Barier père, propriétaire, demeurant à la Tourde-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Partie saisie, ayant pour avoué

Mº BRAUREPAIRE, Il sera procede auxdits jour, lieu et heure, à la vente aux enchères pubiques des immeubles ci-après désignes, sur les lotissements et mises à prix suivants, fixés par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

§ I. - Commune de Saint-Hilaire. Saint-Florent.

1et Lor.

La ferme de la Tour-de-Ménive, comprenant deux corps de bâtiments, le plus au nord composé de deux chambres d'habitation, grenier au-dessus, cellier et écurie au-dessus, celui vers sud, composé de deux chambres, grenier au-dessus, grange vers ouest, écuries vers est, grenier au-dessus, puits, cour, le tout se tenant d'une contenance de dix ares quatre vingt dix centiares, joignant au nord le chemin, au levant l'article Ci-après, au midi Audineau, la parcelle nº 76, article 3 ci-après et autres, au couchant la veuve Brazille et Colinet, compris au cadastre sous les

numeros 66, 67, 68 et 68 bis de la section F.

Mise à prix, deax mille cinq cents

2º Lor.

Seixante-quinze ares vingt-huit centiares de terre environ, appelés l'Ouche-de-la-Maison, compris au cadastre sous les numéros 69, 70 et 71 de la section F, joignant au nord et au levant des chemins, au midi Laigle, Audineau et autres, au couchant Co-linet et l'article ci-dessus.

Mise à prix, mille francs.

3º LOT.

Quatre ares quatre-ving's centiares de terre, situés dans les Ouch s, compris au plan cadastral sous le numéro 76 de la section F, joignant au nord Saillant, au levant Courtinier, au midi la parcelle ci-après, au couchant Saillant.

Mise à prix, quatre-vingts francs. - 4º Lor.

Vingt-huit ares soixante-treize centiares de terre, situés dans les Ouches, compris au plan cadastral seus les numéros 74, 78, 79, 80 et 81 de la section F, joignant au nord la parcelle ci-dessus et Saillant, au levant la veuve Brazille, au midi et au couchant Saillant.

Mise à prix, qua're cents francs. Ces quatre lots seront réunis et mis en vente sur la mise à pris totale de trois mille neuf cent quatre-vingts francs.

5° Lor.

Cinq hectares cinquante-sept ares treize centiares de terre, vigne et verger, situés à la Pièce-des-Cormiers, compris au plan cadastral sous les numeros 30 et 30 ois de la section r, joignant au nord et au couchant des chemins, au levant l'allée, au midi la

Mise à prix, huit mille francs.

L'allée au couchant de ce lot est commune avec Mme de Neuville. M. Moreau fils aura droit de passage par cette allée.

Ce lot sera subdivisé en quaire parties égales du levant au couchant. Chaque subdivision aura une largeur proportionnelle sur le chemia et

sur l'allée commune. La première subdivision sera au nord, contenant un hectare trente-

neuf ares vingt-huit centiares. Mise à prix, mille quatre cent cinquante francs. La deuxième subdivision en suivant

vers midi, même contenance. Mise à prix, mille huit cent francs.

La troisième subdivision aussi en suivant, même contenance. Mise à prix, deux mille trois cent cinquante francs.

Et la quatrième subdivision sera au midi, contenant on hectare trenteneuf ares vingt-neuf centiares. Mise à prix, deux mille quatre

cents francs. 6. Lot.

Un hectare quarante - sept ares trente-huit centiares de terre, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous le numéro 84 de la section F, joignant au nord veuve Brazille et autres, au levant le chemin, au midi la route, Beauvais et autres, au couchant Beauvais.

Mise à prix, dix-sept cents francs.

7º Lor.

Soixante-treize ares quarante-quatre centiares de terre inculte, situés

aux Plantes, compris au plan cadastral sous le numero 128 de la section F, joignant au nord Laigle, Bodet et la parcelle 123 et 125 ci-après, au levant Langlois, au midi la route, au couchant Effray.

Mise à prix, six cents francs.

8º Lor.

Douze ares cinquante centiares de terre inculte, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous le nº 123 de la section F, joignant au nord la parcelle nº 94 ci après, au levant Bodet, au m'di la parcelle n' 128, au couchant Plantin.

Mise à prix, cent francs. 9º Lor.

Trente-trois ares vingt-cinq cen-tiares de terre, situés aux Plantes, compris au cadastre sous le nº 125 - de la section F, joignant au nord la parcelle n' 91 ci-après et autres, au levant Laigle, au midi la parcelle n' 128 ci-dessus, au conchant Bodet.

Mise à prix, trois cents francs.

10. Lor. Dix ares soixante-dix-huit centiares de terre, situés aux Plantes, compris au plan cada tral sous le nº 91 de la section F, joignant au nord la parcelle nº 153 ci-après, au levant Laigle, au midi le nº 125 du plan et Laigle, au couchant Chemineau.

Mise à prix, cent francs. 11' Lot.

Treize ares vingt centiares de terre, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous la n. 94 de la section F, joignant au nord Bruneau, au levant Chemineau, au midi la parcelle n. 123 ci-dessus et Laigle, au cou-

Mise à prix, cent cinquante francs.

12º Lor.

Quarante-deux ares cinquante-trois centiares de terre et verger, situés à la Métairie-de-Bellevue, compris au cadastre sous le n. 153 de la section F, joignant au nord les parcelles no 154 et 155 ci-après, au levant Sail-lant, au midi la parcelle n. 91 ci-dessus, Chemineau et Laigle, au couchant Bruneau.

Mise à prix, six cent cinquante

13. Lot.

Un hectare six ares cinquante-trois centiares de terre et vigne, compris au plan cadastral sous les nos 154 et 155 de la section F, nommés le Closde-Bellevue, joignant au nord le chemin, au levant Saillant et Colinet, au midi la parcelle ci-de sus, Saillant et autres, au couchant Tessier.

Mise à prix, deux mille francs.

14º Lor.

Douze ares de terre, situés aux Plantes, compris au plan cadastral sous le n. 97 de la section F, joignant au nord Bruneau, an levant Audineau, au midi Riollant, au couchant Beau-

Mise à prix, cent cinquante francs. 15º Lor.

Un hectare quarante-sept ares treize centiares de terre, situés aux Bas-Mortains, compris au plan cadastral sous le nº 470 de la section B, joignant au nord les héritiers Audineau et autres, au midi des chemins, et au couchant M. Bideau.

Mise à prix, deux mille francs. 16. Lot. Vingt et un hectares dix-huit ares

trente-neuf centiares de bois taillis et futare, situés au Bois-du-Feu, compris au plan cadastral de la section E, sous le nº 13, joignant au nord Mm. de Neuville, séparés par un cours d'eau mitoyen, au levant le chemin Chandebault et autres, au midi Mm. de la Frégeoliière et M. Bianquin, au couchant le chemin.

Mise à prix, trente-deux mille francs.

17º LOT. Un hectare soixante el onza ares vingt-neuf centiares de teure traversés par une allée en dépendant, situés aux Aragis, compris au plan cadastral sous le nº 53 de la section E, joignaot au nord et au levant des chemins, au midi la parcelle nº 306 ci-après, au couchant M. Bideau.

Mise à prix, quatorze cents francs.

18º LOT.

Un hectare qualre-vingt-onze ares quatre vingt-quatorz, centiares de taillis, situés au Perray ou le Bouillon, compris au plan cadastral sous le nº 306 de la section E, joignant au nord la parce le ci-dessus, au levant le chemin, au midi Mme de la Frégeolhère, au couchant Lonneur-Roux.

Mise à prix, mille sept cents francs.

19° Lot.

Un hectare sept ares cinquante-trois centiares de terre, situés dans les Aragis, compris au plan cadastral sous les nº 57 et 58 de la section E, joignant au nord Lonneur, au levant Bruneau, au midi la parcelle nº 303 ciaprès, au couchant l'article 20 ci-

Mise à prix, cinq cents francs. 20 Lot.

Deux hectares quatre-vingt-dix ares trente-quatre centiares de terre, situés au Petit B gnon, compris au plan ca-dastral sous le nº 61 de la section E, joignant au nord la route, au levant l'article ci-dessus et Lonneur, au midi la parcelle nº 301 ci-après, au couchant la parcelle nº 63 ci-après et Tessier.

Mise à pris, trois mille sept cents

Ce lot sera subdivisé par une ligne droite du midi au nord en deux parties égales de un hectare quarante-sept ares dix-sept centiares.

La première subdivision à prendre

Mise à prix, mille huit cent cinquante francs. La seconde à prendre au couchant.

Mise à prix, mille huit ceat cin-

quante francs. 21º Lot.

Un hectare soixante - quinze ares vingt-six centiares de taillis, situés au Bouillon, compris au plan cadastral gous le nº 301 de la section E, joignant au nord la parcelle nº 61 et 63, au levant la parcelle n° 303 ci-après, au midi le n° 300, au couchant la parcelle nº 298 ci-après et Soyer.

Mise à prix, mille huit cents francs. 22° Lor.

Quatre-vingt-cinq aresquatre-vingt centiares de taillis, situés au Bouillons compris au plan cadastral sous le n° 300 de la section E. joignant au nord la parcelle ci-dessus, au levant la parcelle n° 303 ci-après, au midi le cours d'eau, au couchaut M= de la Frégeollière.

Mise à prix, neuf cents francs. 23. Гот. Deux hectares vingt-cinq ares

quatre centiares de taillis, situés au Bouillon, compris au plan cadistral sous le nº 303 de la section E, joignant au nord l'article 19 ci-dessus et Rivain, au levant Lonneur et le chemin, au midi l'article 24 ci-après, séparé par le cours d'eau, au couchaot M. Chevalier et l'article 21.

Mise à prix, deux mille six cent

24. Lor

Un hectare vingt-six ares quatrevingt-dix-buit centiares de taillis, situés au Bois-du-Feu, compris au plan cadastral sous le numéro 308 de la section E, joignant au nord l'article ci-dessus, au levant et au mid: Mme de la Frégeollière, au couchaut Che-

Mise à prix, treize ceuts francs.

25° LOT.

Soixante-quinze ares de taillis, silués au Bouillon, compris au plan cadastral sous le numéro 298 de la section E. joignant au nord Soyer, au levant l'article 21 ci-dessus et M. de la Frégeollière, au midi et couchant Mme de la Frégeollière.

Mise à prix, huit cents francs.

26° Let.

Quarante ares cinquante huit centiares de terre et vigne, situés au Grand-Bignon, compris au cidastre sous le numéro 63 de la section E, ioignant au nord Biémont, au levant l'article 20 ci-dessus, au midi l'article 21, Plantin et Bretonneau, au couchant Beauvais.

Mise à prix, quatre cents francs.

27º LOT. Vingt-deux ares cinquante-un centiares de vigne incu te, si ués au Grand-Bignon, compris au cadastre sous le uuméro 68 de la section E, joignant au nord le chemin, au levant Tessi-r, au midi Biemont, au cou-

chant l'article 28 ci-après. Mise à prix, soixante francs.

28° Lot.

Soixante-dix ares trente-neuf centiares de vigne et friche, situés à la Genetière, compris au plan cadastral sous les numeros 289 bis et 290 de la section E, joignant au nord le chemin, au levant l'article ci-dessus et Brauvais, au midi Mottié, au couchart la veuve Vivien.

Mise à prix, trois cents francs.

29° Lот.

Soixante-six ares sept centiares de tail is, situés au Bouillon, compris au plan cadastral sous le numéro 292 de la section E, joignant au nord l'arti-cle ci-après, au levant Laigle, au midi M. de la Frégeollière, cours d'eau entre, au couchant Tessier.

Mise à prix, six cents francs.

30° LoT.

Quatre-vingts ares de terre, situés à la rue Sénard, compris au plan cadastral sous portion du numéro 276 de la section E, joignant au nord le chemin et veuve Tessier, au levant Effray, au midi l'article ci-dessus, au couchant Vrain et la commune de Saint-Florent.

Mise à prix, cinq cents francs.

31. Lor.

Un heclare cinquante-cinq ares sept centiares de terre, situés à la rue Sénard et les Encloses, compris au plan cadastral sous portion du numéro 276 et 316 de la section E, joignant au nord l'article ci-après Beauvais, au levant Tessier, au midi

le 18 18 na-

es

ifs

U

in

er 10 D. ٥١

u, té

Mª de la Fregeo l'ère, ruisseau entre. au couchant le chemin.

Mise a prix, se ze cen's francs. 32ª Lor.

Trente-deux ares quarante centiares de terro, situés à la Genetière, compris an plan cad stral sous le numero 279 de la section E, joignant au no a le chemin, au leva i Soyer, au midi la parcelle ci-dessus et Tessier, au conchint B anyais.

Mise à prix, d ux cent einquante

33º Lot.

Un hectare trente-six ares de terre, situés à la rue Sénard, compris au plan cidastral sous le numéro 275 et portion du numéro 274 de la section L jognant as rold Bruneau et autres, au levaut le chemin, su midi l'amicle 42 ci-après et Mas de la Frég othere, an coachant Motie. Mise à prix, treize cents trancs.

34° Lot.

Vingt-trois ares soixante-seize centiares de terre, situes aux Rueaux, compris su pan cadastral sous le nº 271 de la section E. jo guant au nord le ch min, au ie ant Chandebault, su min une charrière d'explonation, au couchant Audineau.

Mise à prix, d ox cents francs.

35° Lot.

Quatorze ares trento centiares de terre, situes aux R eaux, compris au cadastre sous le 6º 262 de la section E. joignant au nord le chemin, au levant Langlois, au midt sue charrière d'exploitatio, au couchant Audineau. Mise à prix, cent vingt francs.

36. Lor.

Vingt-buit ares soixante centiares de terre, situés aux Piantes, compris au plan callastral sons le nº 83 de la section E, joignant an nord la route, au levant Lemoine et Laigle, au midi el au couchant la commune de Saint-Florent.

Mise a prix, trois cents francs.

37° Lot.

Dix ares douz centiares de pré, situés dans la prairie de la Grande-Nonne, compris an plan cadastral sous le n° 30 de la section A. jorgoant an nord et au le ant M. Palostre, au midt M. Maupoint, au couch int M. Dupuis.

Mise à prix, trois cents francs. 38. LOT.

Neuf ares trente-cinq centiares de pré, situes da s la prairie de la Grande-Nonne, compris au plan cadastral so as le n° 38 de la section Λ, jongnant au nord et au conchant M. Palustre, su levant le représentant Bodin, au mini M. Maupoint,

Mise à prix, deux cent cinquante francs.

39. Lot

Quaranta-deux ares quatre-ving!treize centiares de pré, situés dans la prairie de la Grande-Nonne, compris au plan e dastral sous le nº 40 de la section A. j against au nord la Loire, an levant Debois, au mid l'article ciaprès, au couchant Mª Duhoux. Mise & prix, mille deux cent cin-

quaute francs. 40° Lor

Spirante-sept ares soitante-doux centiares de pré, situés dans la prairie de la Grande-Nonna, compris au plan cadastral son- le nº 41 de la section A, joignant an nord la parc lle ci-dessus, an levant et au midi Eff ay. Mise a prix, deux mille francs.

41º LOT.

Trente-cinq ares quatre-vingt-dix-huit cen lares de pré, situés dans la prairie de Nonne, c rop is au plancadastral sous le nº 122 de la section A, jo gnant su cord Mme de la Frégeollère, au midi les représentants Merceron, an conchant Mesuard.

Mis- à prix, mille francs. § II. — Commune de Rou-Marson.

42º LOT.

Vingt-cinq ares trente-huit centiares de taillis, situés au Bois Rou Hé, compris au plan c distral sous le n' 765 bis de la section A. joignant au nord larticle 33 ci-dessus et autres, cours d'esu entre, au levant et au midi Mme d. la Frégeollière, au couchant M. Bianquin.

Mi-e à prix, de x cents francs.

§ III. - Commune de Chenehutteles-Tuffeaux.

43º 1 or.

Quatre hectares soxante-dir-neuf ares dix neut cent ares de bois-taillis. situés a) Chêne Sopin, formant une portion de l'aruele 26 du premier lot du lirage au sort attribués à Mas de Neurille, compris an plan cad strat sous les nes 564, 565, 566 de la section

B à prendre au levant, joignant de ces die Mus Dohoux et le chemin, au midi te g and chemin, au nord Berg r, et su couchast le surplus dépendant dudit premier lot.

Mise à prix, cinq mi le huit cents

Ce morceau comprend les parcelles portées au , lan cada-trat sous les nos 564, 565 et partie d · 566 de la section B, avec une larg ur égale de chaque

Ce lot sera subdivisé en deux pirties ineg des.

L. piemière, de contenance de on beclare quatorze ares, sera prise au levant et comprendra les nº 564 et 565 du ca tastre, section B, joignant au levant Mile Duhoux. - t au couchant la deux ème sobd vision.

Mise a prix, quatorze cont cinquante francs.

La deuxième subdivision, de contenance de trois hectares soixante-ci-q ares dix neuf centiares, sera prise au conchant de la premiè e subd vi-on et comprendra la partie prelevee par M. M reau père dans le n 566 du cadastre de la nême section, joignant au midi le surplus de ce nun éro restant au premier lot du partage,

Mise à prix, quatre mille trois cent cinquinte francs.

§ IV. - Commune de Verrie.

44° Lor.

Trois bectares soixante - dix - neuf ares quatre-singt-seize centiaares de taillis, situes au Bois-Morlas, con pris au plan ca tastral sous le nº 20 de la section B. jorgoant au nord, au levant et au undi des chemins, au couchant M. Charbonneau.

Mise à prix, trois mille quatre cents francs.

45° Lot.

Dear bectar s d x neuf ares cinquante-sent centiares de tailfis, situes au Bois-Morlais, dans les parrelles de bois comp is sous les nos 17, 18 et 19 de la section B, formant la portion au midi avec une ligne séparative déterminée à êire à peu près peralièle à cella existant entre les parce les nos 15 et 18 du plen cadastral, joignant au midi et au conchant des chemins, au vant Fournier.

Mise à prix, dix-neuf cent cinquante

§ V. - Encore commune de Chenehutte-les-Tuffeaux.

46e Lor.

Cinq hectares quatre-vingt dix-sept ares de taills, situés aux Marsautais ou le Marche-aux-Prêires, compris au plan cadastra sous les no 772 et 773 de la section B. joignant au nord, au levant et au conchant des chemins, au midi M. Charbonneau et le chemin. Ce lot sera subdivisé en trois par-

ties, do levant au couchant : La première subdivision, au midi, comprendra le nº 773 do cadas re, joig ant au nord le surplus de la parcelle et des trois autres côtés des che cina de con enance de sociantedis-sept ares.

Mis- a prix, s x cents francs. La deuxième subdivision, formant la moitie du nº 772 du cada-tre, à prendre au milieu des trois subdivisions et contenant deux hectares soixante ares.

Mise a prix, deux mile cent cinquante francs.

La traisieme subdivision, formant l'autre mo tie du nº 772 du cadastre, à prendre en suivant c'es -à-dire au nord, de contenance de deus hectares

Mi-e à prix, deux mille cent cinquante francs.

Total des mises à prix :

quatre-vingt tre ze unite 93,610 fr.

Faculté est réservée de réunir deux on plusieurs lots en un seul et même de les subdi iser.

S'adresser, pour les renseigne-

4º A M. BEAUREPAIRE, avoué poursuivant:

2º A. M. ROULLEAU, notaire à Fontevrault, dépositaire du cahier des charges.

Dressé pir l'avoué poursuivant Saumor, le quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-sept.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le mil huit cent quatre-vingt-sept, folio case . Recu un franc quatre vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M. DUBOST, avoué à Paris, rue d'A ger, nº 42.

SUB LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de la Seine, séint au Palais de Justice, à Paris, salle des criées, à deux heures de relevée,

En un seul lot,

a SAUMUR (Maine et-Loire), rue d'Orléans.

L'ADJUDICATION aura lieu le mercredi 15 juin 4887, à deux heures.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Quen execution d'un jugement rendu contradictorement en la promière chambre du tribunal civil de première ins ance du departement de la Sine, le 19 mars 1887, enregistré et signifié:

Aux requête, poursuite et diligence

1º Madame Marie Adèle-Elisa-Berthe Lecou verve de M Engène Hu-blot, den curant à Paris, avenue Malakoff, no 107;

2º Mad m iselle Marie Berthe Hu-

blot, cenbataire, majeure; 3° M. Georges-Eagène Hublot, demeurant, ces deux deroiers, à Paris, avenue M. lakoff, nº 107;

Ayant pour avo é h. Dubost, avoué à Paris, rue d'Alger, nº 12; Eo prés nce, ou eux dument appe-

lés, de : 1º M. Ernest Hublot, marchand de chevaux, enemant a Paris, avenue Matak off, nº 107, ci-devant, et actuel-lement rue des Belles-F uilles, nº 55,

Agi sant au nom et comme su-biogé-toteur, faisant finctions de tuteur des mueurs Manice, Marguarile, Louise et Marite Hublot, à raison de l'opposition d'inté è s existant ent e madame ve va Hablot, leur mère, lutrice légale, fonctions qui lui out été coi farées et qu'il a acceptées suivant de ibération du conseil de famile des its mineurs tenu sous la pré idence de M. le juge de paix du 8° arrondi sement de Paris, le 28 dé-

cembr. 1878. enr. gi-trée , Ayant pour avoue M. Mirri, avoue à Prs, que Sainte Aune, nº 04; 2º M. Fernand Athur Antonin Ho-

blot, demourant à Paris, avenue Malak ff. nº 107,
Ayant poor avous Me Mignon,
avous à Paris, que Saint Hosoré,

nº 191; Et encore en présence, ou lui dû-

ment appelé, de M. Dardenne, Adollet (Maine-et-Lore).

Agis ant au nom comme subrogétuleur ad hoc des mineurs sus nommés, fonctions qui tui ont été conférées et qu'il a acceptées soivant délibération du cons il de famille desdits mineura, tenu sous le présidence de M. le juge de paix du 8º arrondissement de Paris, le 28 décembre 1878. enregistrée;

Il sera, le mercredi 15 juin 1887, procé é en l'audience des criées du Tribunal c vil de la S inc, séant au P da s d Justice, à Paris, à deux heures de relevée, à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchériss ur, en un seul lot, d'une pro-priété sise à Saumur, dont la désiguation suit:

DÉSIGNATION

Une Propriété sise à Saumur, rue d'Orleans,

Consistant en :

1º Une maison d'habitation avec perron sur le jardio, comprenant : au rez-de-chaussée, cui ine ouvrant sur le percon, al e à manger, d ux chembres de m ître, salon, chembres de domestiques, dégageme its et dépend oces;

Celliers sous le rez-de-chaussée : Au premi r étag , trois graudes chamb es à coucher, avec cabinet, une p t te chambre et cabinet ;

Deux grands greniers regnant sur le tont:

2º Un grand jardin avec grill sur la rue d'Orléans; 3º Un vaste corps d'écurie avec patite sellerie à la suite et grenier audess s;

4º Un autre corps de bâtiment au couchant de la mason d'habitation sus-désignée, fermant d'ux écories, l'une à neuf places, et l'autre à cinq places, grenier au-des-us;

5° Une remise jo guant les écuries, et une place à fumier à côté de ces

ecuries;

Corps de pompe en face de la maison d habitation, dimen ée par un putts situé sur la propriété et dont l'usage est commun avec la maison voisine qui appartient à M et Mm. Perrault, qui se trouve au nord de celle dont il

Cette propriété forme un seul ensemble qui j'int: Au levant, la rue d'Orléans et la

propriété de M. Cadieu, sur laquille

elle forme hache et dont elle est sepa-

rée par un mur non mitoyen appor-te ant exclusivement à M. et M=* Perrault; Au nort, maison appartenant à M. et Mm. P. rrault, habitée par M. Duterme les écuries occupées par l'École d · cavalerte, et la r e de la Marmail-

let, sur laqu le e jaçdin a une is-ue; Au midt, maison ap artenant à M. et Madam . Perraolt, occupée par ma ane Pronst Lambert et le jardin de M. Cidico, avec mur mitoyen entre sur ce · ôlé, étant · xpliqué qu'il existe à l'angle de la propriéte de M. Cadien un cavinet d'aisances et one petite loge adjacente servant à déposer les outils de jardinage;

An couch out, divers propriétaires, T us les murs séparant la propriété mise en vente des inmentiles dont M. et Mad me Perrault sont proprié-

taires sout mitoyens.

MISE A PRIX.

Outre les charges, clauses et conditio s insérées au cahier des harges, les enchè es seront reç es sur la mise à prix tivée par le jugement du 19 mars 1887, à la somme 40,000 fr.

Fait et radigé à Paris le 14 mai 1887, par l'avoué poursui ant soussigué.

Signé: DUBOST.

Enregistré à Paris, le 14 mai 1887, fo 182, c. 6. Recu 1 fr. 88 c., décimes compris. Signe : DULON.

S'adresser pour les rens ignements :

4° A M. DUBOST, avoué, demeurant à Paris, rue d'Alger, nº 12:

2. A M. MUTEL, avoué, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, 3° A Me LE BARON, notaire

à Saumor.

Saumur.

GEDER Pour entrer en jouissance de suite,

Un Magasin de Mercerie Et de Modes,

Situé à Saumur, rue du Puits-- Neuf, no 1,

Ensemble: les marchandises, matériel, droit au ball. S'adresser, pour tous renseigne-ments, à M. G. Doussain, syndic de

fadite, 10, rue des Basses-Perières,

(359)

A CEDER UN MAGASIN

Près la Poste. S'adresser au bureau do journal.

Pouvant être tenu par une dame,

MEDEDER

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine et l'oire), d'une superficie de 127 hectares.

Bere habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, pés, bos et magnifique fut de 2 hectares;

Proprié é de rapport et d'agrément.

S'adresser à M. Forger, expert à Montreud-Bell y.

E CD W E Pour la Saint-Jean prochaine

UNB GRANDE MAISON

Pour le Commerce Rue de la Petite-Bilange, nº 10. S'adresser à M. DELAMARE, négocient,

A LOUER

Pour la Saint Jean prochaine,

UNE MAISON

Située rue d'Alsace. S'adresser a M. BESNARD-NEUSTEDT, qui l'habite.

Très belle Occasion Landau à Vendre

S'adresser au bureau du journal.

PAONS A VENDRE S'a tresser à Mme DENIEAU, à Al-

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU 22, rue Fardeau, Saumur.

EHURRE Au comptant,

Fûts à retourner dans le mois, VIN DE CORINTHE blanc. 50 fr. VIN ROUGE COUPE..... 65 fr.

Nota. - Les vins blancs pèsent de 7 à 8° et les vens rouges de 9 à 10°. Les maîtres d'i ôtel, catetiers et débitants paient à 60 jours. (262)

BOCLANGERIE VIENNOISE

DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67 Panification Française et Etrangère Entrepôt de Son et de Levure.

Un HOMME de 30 à 35 ans, connoissant la cui-ine, demande emploi eb z p rsonne seule; suit diriger intérieur de maison.

S'adresser au bureau du journal.

M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale, demande pour la Sainte Jean un garçon de 13 à 16 ans ayant de bonnes reférences.



DENTS Léon A. Fresco Chirurgien - Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMIUER

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Extraction, Aurification-Prix modére